

République Française



SAINT-DIONISY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°030/2024

Séance du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADÉ, Mme MANE, Mme CAMBET PETIT-JEAN,

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme BOUCHOT), M. JURADO

Absent non excusé : Mme LIRON

Secrétaire : M. FARGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de procurations : 01

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Mme Josée FAUQUET

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précisant que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les demandes et l'intérêt que représentent leurs actions pour la population,

Madame FAUQUET propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations désignées ci-dessous, afin de contribuer à la bonne marche de leurs activités comme suit :

ASSOCIATIONS	Montants
Association Bonjours Groupe Présence 30 AMPAF	12 000 €
Amicale Chasseresse	150 €
Les jeunes de St Dio	500 €
Esprit Yoga	150 €
Boxing Club	300 €
APE	400 €
Les Bipèdes de la Vaunage	150 €
Prévention Routière	250 €
Coopérative scolaire école Marie Castang	900 €
Vaunage Aventure	150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 12 voix pour :

- Valide l'attribution des subventions désignées ci-dessus aux associations concernées.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le **29/10/2024**
ID : 030-213002496-20241018-DEL30_2024-DE

La présente délibération sera transmise à la préfecture du Gard pour

Saint-Dionisy, le 18 octobre 2024
Le Maire,
Jean-Christophe GREGOIRE

